

Attestation sur l'honneur établie en application de l'article 388-1 du code civil

Je soussigné(e),
NOM DE NAISSANCE _____ Prénom _____
Né(e) le _____ à _____
De nationalité _____ Profession _____
Domicilié(e) _____

Agissant en qualité de père/ mère (rayer la mention inutile) du ou des enfant(s) désignés ci-dessous, et connaissance prise des dispositions de l'article 388-1 du code civil ci-après reproduites :

« Dans toute procédure le concernant, le mineur capable de discernement peut, sans préjudice des dispositions prévoyant son intervention ou son consentement, être entendu par le juge ou, lorsque son intérêt le commande, par la personne désignée par le juge à cet effet.
Cette audition est de droit lorsque le mineur en fait la demande. Lorsque le mineur refuse d'être entendu, le juge apprécie le bien-fondé de ce refus. Il peut être entendu seul, avec un avocat ou une personne de son choix. Si ce choix n'apparaît pas conforme à l'intérêt du mineur, le juge peut procéder à la désignation d'une autre personne.
L'audition du mineur ne lui confère pas la qualité de partie à la procédure.
Le juge s'assure que le mineur a été informé de son droit à être entendu et à être assisté par un avocat. »

Atteste et certifie sur l'honneur avoir informé mon/mes enfant(s) mineur(s) désigné(s) ci-dessous et capable(s) de discernement, de son/leur droit d'être entendu(s) par le juge dans le cadre de la procédure que j'envisage d'engager, que j'ai déjà engagée, ou qui est engagée le/les concernant.

Atteste et certifie sur l'honneur l'exactitude des réponses ci-dessous qui m'ont été données par mon/mes enfant(s) relativement à l'exercice de ce droit.

Date _____

Signature _____

→ 1^{er} enfant

NOM DE NAISSANCE _____ Prénom _____

Né(e) le _____ à _____

Mon enfant mineur n'est pas capable de discernement, à raison de son jeune âge ou pour le motif suivant _____

Dans ce cas, je n'ai pas informé mon enfant de son droit à être entendu par le juge.

Mon enfant mineur est capable de discernement. Je l'ai informé de son droit à être entendu par le juge dans les formes et conditions de l'article 388-1 du code civil rappelées ci-dessus :

Mon enfant a souhaité être entendu par le juge :

Il a souhaité être entendu par le juge, assisté d'un avocat

Il a souhaité être entendu par le juge avec l'assistance de la personne suivante _____

Il a souhaité être entendu par le juge, seul

Mon enfant n'a pas souhaité être entendu par le juge

→ 2^e enfant

NOM DE NAISSANCE _____ Prénom _____

Né(e) le _____ à _____

Mon enfant mineur n'est pas capable de discernement, à raison de son jeune âge ou pour le motif suivant _____

Dans ce cas, je n'ai pas informé mon enfant de son droit à être entendu par le juge.

Mon enfant mineur est capable de discernement. Je l'ai informé de son droit à être entendu par le juge dans les formes et conditions de l'article 388-1 du code civil rappelées ci-dessus :

Mon enfant a souhaité être entendu par le juge :

Il a souhaité être entendu par le juge, assisté d'un avocat

Il a souhaité être entendu par le juge avec l'assistance de la personne suivante _____

Il a souhaité être entendu par le juge, seul

Mon enfant n'a pas souhaité être entendu par le juge

Certifié exact, ma signature,

→ 3^e enfant

NOM DE NAISSANCE _____ Prénom _____

Né(e) le _____ à _____

Mon enfant mineur n'est pas capable de discernement, à raison de son jeune âge ou pour le motif suivant _____

Dans ce cas, je n'ai pas informé mon enfant de son droit à être entendu par le juge.

Mon enfant mineur est capable de discernement. Je l'ai informé de son droit à être entendu par le juge dans les formes et conditions de l'article 388-1 du code civil rappelées ci-dessus :

Mon enfant a souhaité être entendu par le juge :

Il a souhaité être entendu par le juge, assisté d'un avocat

Il a souhaité être entendu par le juge avec l'assistance de la personne suivante _____

Il a souhaité être entendu par le juge, seul

Mon enfant n'a pas souhaité être entendu par le juge

→ 4^e enfant

NOM DE NAISSANCE _____ Prénom _____

Né(e) le _____ à _____

Mon enfant mineur n'est pas capable de discernement, à raison de son jeune âge ou pour le motif suivant _____

Dans ce cas, je n'ai pas informé mon enfant de son droit à être entendu par le juge.

Mon enfant mineur est capable de discernement. Je l'ai informé de son droit à être entendu par le juge dans les formes et conditions de l'article 388-1 du code civil rappelées ci-dessus :

Mon enfant a souhaité être entendu par le juge :

Il a souhaité être entendu par le juge, assisté d'un avocat

Il a souhaité être entendu par le juge avec l'assistance de la personne suivante _____

Il a souhaité être entendu par le juge, seul

Mon enfant n'a pas souhaité être entendu par le juge

Certifié exact, ma signature,